

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST BRIEUC - 2202 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 10/07/2024 - 5167 - 1993 D 00195 - 777 456 179 - CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Crédit Agricole Mutuel des Côtes-d'Armor, dont le siège sis 9 rue du Plan - La Croix Tual à PLOUFRAGAN, se sont réunis le 22 décembre 2023 à 9 h 00 à la Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor à Ploufragan, sous la présidence de Monsieur Olivier DESPORTES.

ETAIENT PRESENTS

Olivier DESPORTES, Président,
Yvon HERVE, Philippe CHAKPLA, Evelyne CARFANTAN, Jean-Marc HYVERNAGE, Véronique EOUZAN, Jean-Luc FINANCE, Jean-Luc GILOT, Philippe GUENOT, Michel GUILLAUME, Séverine LE BOURDONNEC, Claude LE FLEM, Stéphanie SOQUET-JAMET, Administrateurs de la Caisse régionale,

ASSISTAIENT EGALEMENT À CETTE REUNION

Michèle GUIBERT, Directrice Générale,
Christelle DOUSSINEAU, Fabrice LABERNARDIERE, Frédéric LE COZ, Cadres de Direction
Marie-Louise LE DRUILLENNEC, Jean-Pierre LE NORMAND, Yves LE MOAL, Représentants du Comité Social et Economique

ABSENTES EXCUSEES

Pascale LE MORVAN, Corinne SALMON-GAUTHIER, Administratrices de la Caisse régionale

Fabrice LABERNARDIERE, Directeur des Assurances et des Services Bancaires, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Le Président déclare que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

[...]

15/ Nomination d'un second dirigeant effectif

[...]

15/ Nomination d'un Second dirigeant effectif

Frédéric LE COZ, Directeur des Marchés Spécialisés de la Caisse régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, présente au Conseil d'Administration de la Caisse régionale la nomination d'un second dirigeant effectif.

- Information quant à la délégation de pouvoirs du Directeur Général au profit du Directeur Général Adjoint
- Désignation, sur proposition de la Directrice Générale, de Monsieur Jérôme GUIARD en qualité de deuxième dirigeant effectif à compter du 15 janvier 2024

* *
*

Aux termes du 2ème alinéa de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier : « *La direction effective de l'activité des établissements de crédit (...) est assurée par deux personnes au moins* ».

A ce titre, il est rappelé que Madame **Michèle GUIBERT** a été nommée par le conseil d'administration du 30 avril 2019 et agréée en qualité de Dirigeant effectif.

• **Information sur la délégation de pouvoirs consentie à Monsieur Jérôme GUIARD**

Il est rappelé que :

- Une délégation de pouvoirs a été consentie par le Conseil au Directeur Général lors de sa nomination, lors de la séance du conseil en date du 30/04/2019,

- Cette délégation autorise la subdélégation de pouvoirs de la Directrice Générale, permettant au Délégué d'avoir une vue d'ensemble des activités et des risques de la Caisse, de participer aux décisions stratégiques et d'assurer sa gestion quotidienne, c'est-à-dire le développement des diverses activités de la Caisse et son fonctionnement comprenant les activités liées à la commercialisation de tout produit et au développement de tout type de clientèle ainsi que les activités financières et comptables, les divers risques, les contrôles de toute nature et les ressources humaines.

Il est proposé au Conseil que le Directeur Général Adjoint soit désigné en qualité de Dirigeant effectif.

A cette fin, pour l'agrément en tant que Dirigeant effectif de Monsieur Jérôme GUIARD, Directeur Général Adjoint, la Directrice Générale lui délègue les pouvoirs nécessaires conformément à la réglementation bancaire actuellement en vigueur ayant notamment transposé la directive 2013/36/UE du 26/06/2013 dite CRD IV.

Pour assurer en toutes circonstances la continuité de la direction effective de la Caisse, Monsieur Jérôme GUIARD devra pouvoir prendre en lieu et place de la Directrice Générale toutes les décisions nécessaires en cas d'absence prolongée ou d'empêchement de longue durée de ce dernier.

Le positionnement du Délégué dans l'organigramme de la Caisse crée un lien hiérarchique sur les directeurs qui couvrent les domaines d'attribution habituels de sa direction générale adjointe sur l'ensemble des directeurs en cas de remplacement de la Directrice Générale.

Monsieur Jérôme GUIARD supervise la totalité des domaines de la Caisse en qualité de Directeur Général Adjoint unique sous l'autorité hiérarchique de Madame Michèle GUIBERT, Directrice Générale.

Le Directeur Général Adjoint est ainsi en mesure, à travers les prérogatives qui lui sont attribuées, de prendre des décisions à titre personnel.

Outre les domaines couverts de par ses fonctions, le Délégué participe aux réunions du Conseil, du bureau du Conseil et du comité de direction de la Caisse. Les délégués sont ainsi associés aux prises de décisions stratégiques de la Caisse ainsi qu'à la gestion quotidienne de cette dernière au côté de la Directrice Générale.

- **Désignation sur proposition de la Directrice Générale de Monsieur Jérôme GUIARD Directeur Général Adjoint en qualité de second Dirigeant effectif**

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L511-13 du Code monétaire et financier précité, il est proposé au Conseil de le désigner en qualité de deuxième Dirigeant effectif.

Le Conseil d'Administration valide le dossier à l'unanimité.

[...]

Pour extrait certifié conforme

Fait à Ploufragan, le 22 décembre 2023

Le Président,
Olivier DESPORTES

